

Fiche de définition IBP		Forêts d'île de France
DEFINITION DES FACTEURS		SCORES
<b>Facteurs liés au peuplement et à la gestion forestière</b>		
A	<b>Essences autochtones</b> (hauteur > 50 cm) Seulement les genres suivants, sans distinction d'espèces : Aulnes / Bouleaux / Charmes / Châtaigniers / Chênes / Erables / Frênes / Hêtres / If / Prunus (padus, Merisier) / Ormes / Peupliers et Trembles / Poiriers / Pommiers / Saules (blanc, cassant) / Sorbiers (Sorbiers des oiseleurs, Alisier de Fontainebleau) / Tilleuls	0 : ≤ 2 genres 2 : 3 ou 4 genres 5 : ≥ 5 genres
B	Structure verticale de la végétation 4 strates : strate herbacée ; feuillage <7m ; feuillage 7 à 20m ; feuillage > 20 m Compter les strates couvrant au moins 20% de la surface totale	0 : ≤2 strates 2 : 3 strates 5 : 4 strates
C	Bois mort sur pied de grosse circonférence (essence autochtone ou pas) ; hauteur ≥ 1m. Grosueur : C à 1m ≥ 125cm (D ≥ 40 cm)	0 : < 1 pied/ha 2 : ≥1 et <3 pieds/ha 5 : ≥3 pieds/ha
D	Bois mort au sol de grosse circonférence (long. ≥ 1m ; autochtone ou pas) C à 1 m du gros bout ≥ 125 cm (D ≥ 40 cm) Score plafonné à 2 si les bois morts plus petits sont absents	0 : < 1 troncs/ha 2 : ≥1 et <3/ha 5 : ≥3 troncs/ha
E	Très gros bois vivants (autochtone ou non) C à 1,3 m ≥ 220 cm (D ≥70 cm)	0 : <1 pied/ha 2 : ≥1 et <5/ha 5 : ≥5 pieds/ha
F	Arbres vivants porteurs de microhabitats (autochtones ou pas) Types de microhabitat : 1) cavités de pic (D≥3cm) 2) cavités de pied à fond dur (D≥10 cm prof. ≥10cm) 3) cavité de pied à terreau ou à bois carié (D≥10cm, prof ≥ 10cm) 4) cavités de tronc à terreau ou à bois carié (D≥10cm) ; 5) plage de bois non carié sans écorce (S ≥A4) 6) cavité remplie d'eau (D≥10cm) 7) fente profonde ou écorce décollée formant un abri (décollement ≥1cm prof ou largeur ≥ 10cm haut. > 100cm) 8) champignons polypore (D≥5cm) 9) coulée de sève fraîche (résine exclue, L 20cm) 10) charpentière ou cime récemment brisée (D≥20 cm, L > 50 cm) 11) Bois mort dans le houppier (≥20% vol. branches vivantes et mortes OU 1 branche morte D≥20 cm et l ≥1m) Lianes et gui (≥1/3 surface du tronc ou du houppier) Un arbre peut être compté plusieurs fois s'il porte plusieurs types de microhabitat Compter au max 2 arbres/ha par type de microhabitat	0 : <1 pied/ha 2 : ≥1 et <6/ha 5 : ≥6/ha
G	<b>Milieus ouverts</b> permanents (pelouses...) ou temporaires (coupes...) Relever le % de surface occupée par une <b>végétation spécifique de milieu ouvert</b> (strate herbacée, fleurs) en additionnant les surfaces des 4 cas : - Clairière et coupe de largeurs ≥1,5 fois la hauteur dominante (Ho) des arbres environnants - Peuplement clair, sans trouées nettement identifiables (feuillage peu dense) - Trouées : taille ≤ 1,5 Ho des arbres environnants - Lisières herbacées : 1) avec un espace ouvert ≥ 1,5 Ho, 2) large chemin (en bordure : compter 1 lisière ; intérieur : compter 2 lisières). Surface comptée avec largeur standard de 2 m (ex : 35 m de lisière herbacée = 70 m²)	0 : 0% 2 : <1% ou >5% 5 : 1 à 5%
<b>Facteurs liés au contexte, résultant de l'histoire ou des conditions stationnelles</b>		
H	Continuité temporelle de l'état boisé Forêt ancienne : présente sur la carte d'Etat-major (1826-1866) <a href="http://www.geoportail.fr">http://www.geoportail.fr</a> , et jamais défrichée depuis ; c'est le cas de la forêt de Fausses Reposes	<b>5 partout à Fausses Reposes</b>
I	Milieus aquatiques (permanents ou temporaires, à l'intérieur ou en bordure du peuplement) Types (origine naturelle ou artificielle) : 1) Sources et suintements 2) Ruisselets, fossés humides non entretenus et petits canaux (1m ; peuplé de plantes aquatiques) 3) Petits cours d'eau (de 1 à 8 m) 4) Rivières et fleuves 5) Bras mort 6) Lacs (et plans d'eau profonds) 7) Etangs 8) Mares (et autres petits points d'eau) 9) Tourbières 10) Zones marécageuses D'origine naturelle ou artificielle ; permanents ou temporaires ;	0 : absents 2 : 1 seul type 5 : ≥2 types
J	Milieus rocheux (à l'intérieur ou en bordure du peuplement) <b>absents de la forêt de Fausses-Reposes</b>	<b>0 partout à Fausses-Reposes</b>